

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Allier

à

Mesdames les enseignantes et les enseignants
des écoles de l'Allier

Moulins, le 1^{er} avril 2014

Division

Affaire suivie par

BIELLI Michel

Téléphone

04 70 34 06 93

Mél.

michel.bielli@ac-clermont.fr

Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
B.P. 97
03403 YZEURE Cedex

Objet : conditions exceptionnelles de mutation pour le département
limitrophe du Puy de Dôme

Référence : circulaire du 01/04/2014 code 4444-7-1-9

Mesdames et Messieurs les enseignants,

Il est porté à votre connaissance que, devant le faible nombre de permutations obtenues pour le département du Puy de Dôme, au regard du nombre important de vœux formulés, la commission des mutations inter-académiques a décidé de mettre en application **à titre tout à fait exceptionnel** la circulaire n°25-675 du 12 juillet 2011 du Ministère de l'Identité Nationale, visant à privilégier les particularismes régionaux.

Les termes de cette circulaire, précisés dans son décret d'application n°27-987 du 19 septembre 2011, stipulent que les enseignants souhaitant muter pour leur département d'origine, pourront le faire dès qu'ils auront réuni une liste de trente parrainages d'enseignants travaillant dans la Direction Académique souhaitée, **sans lien de parenté avec eux**.

La liste des parrainages sera établie grâce au formulaire disponible en téléchargement et devra indiquer de manière lisible les noms, prénoms, école d'affectation et fonction des signataires (*attention : le tampon de l'école d'affectation devra figurer sur le récapitulatif*).

A titre tout à fait exceptionnel, certaines dérogations dont l'énumération suit en page deux, seront accordées pour diminuer ce nombre de parrainages :



- * une écharpe de la finale ASM-USAP de 2010 vaudra l'équivalent de dix signatures
- * une facture (de moins d'un an) d'un train de deux pneus neige « Michelin » (minimum 165 ou 175/13) vaudra l'équivalent de cinq signatures
- * la collection complète des affiches des cinq derniers « Festival International du court-métrage » vaudra l'équivalent de cinq signatures
- * une série de dix places de concerts à la Coopérative de Mai (*photocopies certifiées conformes*) vaudra l'équivalent de cinq signatures.

2/2 * A noter que les tickets d'accès au site du Puy de Dôme par le train à crémaillère (*même non utilisés*) n'offrent aucune équivalence.

Pour les enseignants natifs du Puy de Dôme qui souhaiteraient muter dans l'Allier, un simple formulaire de demande d'inéat sera exigé.

De plus, les **trente premiers** à avoir effectué leur demande avant le mouvement de juin 2014, recevront en cadeau un kit complet « *La Dolce Vita en Bourbonnais* » qui comprend :

- un pass-famille pour le CNCS (valable un an)
- deux entrées gratuites pour le Musée des Musiques Populaires de l'Agglomération Montluçonnaise
- un verre de curiste sérigraphié « Colloque AGEEM 2011 » dans son petit étui en osier
- un accès gratuit valable trois mois au vélo-rail de Noyant sur Allier (*le vélo-rail est fourni*)
- une journée gratuite d'accès aux remontées mécaniques de la station de sport d'hiver de La Loge des Gardes (*il est conseillé d'emmener sa neige*)
- un tirage limité et numéroté des 100 derniers « mot aux écoles » du webmaître (*sur papier Richard de Bas*)
- la prochaine affiche du Concours Agricole de Varennes S/A (*quinze jours avant Pâques*)
- un pot de moutarde de Charroux

Les dossiers devront être déposés à la DSDEN avant le début des opérations du mouvement intra-départemental de l'Allier (*ouverture du serveur prévue le 22 avril 2014*)

Pour ordre, par délégation
et parce qu'il faut bien sourire un peu...

Le webmaître.

